



Scénario de réutilisation/ré-emploi des éléments de construction en bois massif (CLT, BLC)

La réutilisation et le ré-emploi sont au cœur de la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Economie Circulaire) adoptée en 2020. La loi AGECE prévoit également la mise en place d'une filière REP (responsabilité élargie du producteur) pour les déchets du bâtiment en 2022. Le réemploi et la réutilisation des produits de construction sont l'un des objectifs de cette nouvelle filière REP.

L'étude GDBAT sur l'évaluation du gisement et du devenir des déchets bois de construction évalue la réutilisation ou le ré-emploi à 2,6% en moyenne du gisement. Ce pourcentage pourrait monter jusqu'à 7% du gisement de bois de structure. La réutilisation ou réemploi ex-situ fait donc partie de l'élaboration d'un scénario réaliste et actuel.

Dans ce contexte, le CODIFAB a souhaité proposer un scénario de ré-emploi pour la réalisation de FDES de produits bois. Une collecte de données a été réalisée auprès de 15 entreprises de la filière permettant d'évaluer un taux de ré-emploi potentiel des éléments en bois massifs ainsi que les consommations d'énergie nécessaires au reconditionnement des produits déposés. Un scénario a ainsi été établi et son impact sur le changement climatique quantifié.

Des exemples de chantiers où les éléments bois sont ré-employés ou réutilisés ont été également compilés permettant de montrer la faisabilité du scénario identifié. Une enquête a été menée afin de mieux comprendre les conditions du développement du ré-emploi et la probabilité du maintien de la structure bois in-situ a été étudiée.

L'étude a fait l'objet d'une revue critique réalisée par Pierre Ravel et Leo Ben Amor, ingénieurs du CSTB.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Réalisation :

Financé par :

RE-USE SCENARIO FOR SOLID WOOD STRUCTURAL ELEMENTS (CLT, BLC)

Reuse and reuse are at the heart of the AGECE law (Anti-Gaspi et Economie Circulaire) adopted in France in 2020. The AGECE law also provides for the establishment of an EPR (extended producer responsibility) sector for waste from the building in 2022. The reuse and reuse of construction products is one of the objectives of this new EPR sector.

The GDBAT study on the evaluation of the deposit and the future of construction wood waste evaluates the reuse or re-use at 2.6% on average. This percentage could go up to 7% of the structural wood deposit. Ex-situ reuse or reuse is therefore part of the development of a realistic and current scenario.

In this context, the CODIFAB wished to propose a re-use scenario for the production of FDES of wood products. Data was collected from 15 companies in the sector to assess the potential reuse rate of solid wood elements as well as the energy consumption required to repackage the deposited products. A scenario was thus established and its impact on climate change quantified.

Examples of worksites where wood elements have been re-used have also been compiled to show the feasibility of the identified scenario. A survey was conducted to better understand the conditions for the development of reuse and the probability of maintaining the wood structure in situ was studied.

The study was the subject of a critical review by Pierre Ravel and Leo Ben Amor, CSTB engineers.

Réalisation :

Financé par :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr